**A Villemomble, le 29 avril 2021**

**Déclaration liminaire des représentants des enseignants et des personnels d’éducation**

A l’heure de nous prononcer sur le compte financier de l’année 2020, nous souhaitons rappeler, comme nous le faisons chaque année maintenant depuis 8 ans, que le conseil d’administration avait rejeté en 2012 le compte financier de l’année 2011. Un audit jugé accablant par le conseil départemental et des irrégularités reconnues par la rectrice d’alors n’avaient fait que confirmer la position des enseignants et parents d’élèves siégeant à cette époque. En effet, nous avions dénoncé les agissements de notre ordonnatrice d’alors : prise illégale d’intérêt, détournement d’argent public et emploi fictif .En dépit de notre abnégation et du travail remarquable de la presse sur ce sujet, nous sommes toujours porteurs des mêmes questionnements : Quid du remboursement des sommes pour l’établissement ? Quid du droit d’alerte non exercé par le gestionnaire et l’agent comptable d’alors ? Quid des sanctions administratives et pénales ? Quid de la gratification de l’institution pour les lanceurs d’alerte que nous fûmes ? Quid du non-retour depuis 8 ans de la cour des comptes ?